



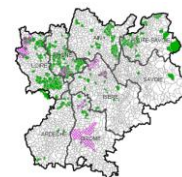
LETTRE D'INFO « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE »



FRAPNA Loire - 11 rue René Cassin - 42100 Saint-Etienne
Guillaume Bouchut - guillaume.bouchut@frapna.org - 04 77 49 57 34
N° 3 – 1^{er} semestre 2016

Chiffres-clés au 30 juin 2016

396 communes, 8 communautés de communes, 2 conseils départementaux et 1 parc naturel régional sont adhérents à la charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». [Accéder à la carte dynamique des collectivités signataires.](#)



RÉGLEMENTATION

Qu'est-ce qu'une substance de base ?

Les substances de base sont des substances non préoccupantes, sans effets perturbateurs endocriniens, ni neurotoxiques, ni immunotoxiques, utiles dans la protection phytosanitaire, mais non commercialisées comme produits phytosanitaires. Contrairement à ces derniers, les substances de base ne nécessitent pas d'Autorisation de Mise sur la Marché (AMM).

A ce jour, 12 substances ont été approuvées (saccharose, prêle...) pour certains usages. Le vinaigre est approuvé comme fongicide et bactéricide en traitement des semences ou des plants pour les céréales, des légumes et des plantes ornementales. Il n'est pas approuvé comme herbicide.

[Lire.](#)



(© Brigitte Werner)



(© Benjamin Earwicker)

SANTÉ

Du glyphosate dans les urines des députés

Alors que la commission européenne a annoncé le 29 juin la prolongation de l'autorisation du glyphosate dans l'Union européenne pour une période pouvant aller jusqu'à dix-huit mois, des députés ont fait analyser leurs urines pour démontrer l'exposition aux pesticides des citoyens. Résultats, les 48 députés ont du glyphosate dans leurs urines. Le taux moyen de glyphosate mesuré est 17 fois plus élevé que la norme autorisée dans l'eau potable.

Rappelons que le glyphosate a été classé « cancérigène probable » par l'OMS et est suspecté d'être un perturbateur endocrinien.

[Lire](#) et [lire](#).

ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Terrains sportifs sans pesticide

Les terrains sportifs font partie des espaces à contraintes des collectivités. Plusieurs leviers d'actions existent pour supprimer l'utilisation des pesticides sur ces espaces : hauteur de tonte, choix des graminées, entretien mécanique (aération, décompactage, sablage, défeutrage, regarnissage...), fertilisation équilibrée, arrosage.

[Témoignages en vidéo.](#)



La charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est animée par la FRAPNA dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Haute-Savoie et de la Loire. Dans les autres départements de Rhône-Alpes, c'est la FREDON qui a en charge l'animation. Cette démarche est portée localement par les structures volontaires (Syndicats de rivières, Communautés de communes....).

ACTU SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FRAPNA

Ain

23 janvier 2016 : Signature de la charte par la commune de Labalme dans le cadre du programme d'actions du syndicat de la basse vallée de l'Ain.

9 février 2016 : Signature de la charte par la commune d'Ambérieu-en-Bugey à l'occasion d'une conférence-débat sur « la nature dans ma ville » animée par la FRAPNA Ain.

24 juin 2016 : Signature de la charte par la commune de Neuville-sur-Ain dans le cadre du programme d'actions du syndicat de la basse vallée de l'Ain.



Conférence-débat « La nature dans ma ville » à Ambérieu-en-Bugey (©FRAPNA)



Signatures de 4 communes des bassins versants Ay-Ozon (©FRAPNA)

Ardèche

2 février 2016 : Signature de la charte par la commune de Saint-Etienne-de-Serre.

19 février 2016 : Signature de la commune de Chandolas.

27 avril 2016 : Signature des communes d'Eclassan, de Saint-Jeure-d'Ay, de Sarras et de Satillieu dans le cadre du contrat de rivières Ay-Ozon.

Haute-Savoie

24 mars 2016 : Signature de la charte par la commune de Viry.

1^{er} avril 2016 : Signature de la commune de Duingt.

1^{er} mai 2016 : Signature de la commune d'Héry-sur-Alby.

8 mai 2016 : Signatures de 29 communes (Allonzier-la-Caille, Andilly, Bassy, Cercier, Challonges, Chaumont, Chessenz, Chilly, Choisy, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Copponex, Desingy, Frangy, Groisy, La Balme-de-Sillingy, Le Sappey, Marlioz, Menthonnex-en-Bornes, Mésigny, Minzier, Sallenoves, Seyssel, Sillingy, Usinens, Vanzy, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes) dans le cadre du contrat de rivière des Usse.

15 mai 2016 : Signature de la commune de Bloye.

21 mai 2016 : Signatures de Féternes, Saint-Paul-en-Chablais et Vinzier dans le cadre de l'APIEME (association de protection de l'impluvium de l'eau minérale Evian). Signature également de la commune de Reignier-Esery.

23 juin 2016 : Signature de la commune de Bons-en-Chablais dans le cadre du contrat de territoire du sud-ouest lémanique.

26 juin 2016 : Signature de la commune de Samoëns.



Signatures de la commune de Duingt (en haut) et des 29 communes du bassin des Usse (en bas) (©FRAPNA et SMECRU)

Loire



Installation de panneaux « Commune sans pesticide » à Champdieu
(© Mairie de Champdieu)

20 janvier 2016 : Installation de panneaux « Commune sans pesticide » à Saint-Jodard.

27 janvier 2016 : Signature de la charte par la commune de Pouilly-les-Nonains.

28 janvier 2016 : Signature de la charte par la commune de Saint-Romain-la-Motte.

17 mai 2016 : Installation de panneaux « Commune sans pesticide » à Champdieu en présence des élus du conseil municipal des jeunes.

24 juin 2016 : Signatures des communes de Champoly, Chausseterre, Chérier, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Romain-d'Urfé et de la communauté de communes du Pays-d'Urfé à l'occasion d'une démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique.

30 juin 2016 : Journée d'échanges sur les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires organisée par Saint-Etienne Métropole et la FRAPNA.

Entre Loire, Rhône et Haute-Loire (Bassins versants Loire-Bretagne)

22 mai 2016 : Signature de la charte par la commune de Riverie dans le cadre du contrat de rivière Gier.

16 juin 2016 : Signatures de Saint-Ferréol-d'Aurore, Saint-Pal-de-Mons et Saint-Romain-Lachalm dans le cadre du contrat de rivière Semène.



Cimetière enherbé de Saint-Pal-de-Mons
(© FRAPNA)

ACTUS SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FREDON

Drôme

29 janvier 2016 : Signature de la charte par la commune de Mours-Saint-Eusèbe.

Isère

8 avril 2016 : Signature de la charte par la commune de Seyssuel.

16 avril 2016 : Signature de la commune de Pisieu.

13 mai 2016 : Signature de la commune de Beauvoir-de-Marc dans le cadre du contrat de rivière des 4 vallées.

Rhône

7 janvier 2016, 17 février 2016, 19 mars 2016, 9 mai 2016 : Signatures de la charte respectivement par les communes d'Anse, de Lissieu, de Lucenay et de Quincieux sur l'aire d'alimentation de captage Grenelle de la Plaine des Chères.

18 février 2016 et 13 juin 2016 : Signatures de la charte respectivement par les communes de Liergues et de Lancié dans le cadre du contrat de rivières du Beaujolais.

9 janvier 2016, 9 février 2016, 25 février 2016, 22 mars 2016, 25 avril 2016 et 20 juin 2016 : Signatures de la charte respectivement par les communes de Chaussan, de Sainte-Catherine, de Montagny, d'Yzeron, de Saint-Sorlin et de Millery dans le cadre du contrat de rivière du Garon.

25 mars 2016 : Signature de la charte par le conseil départemental du Rhône.

21 avril 2016 : Signature de la commune de Bois d'Oingt dans le cadre du contrat de bassin de l'Azergues.

